

0342091N
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT MARC BLOCH
AVENUE GEORGES FRECHE
34410 SERIGNAN
Tel : 0467353510

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 22-1

Annule et remplace l'acte n° 22 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/03/2022

Réuni le : 11/04/2022

Sous la présidence de : Xavier Michelis

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 5

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 1:prélèvement, le CA adopte à l'unanimité le DBM n°2 autorisant un prélèvement sur fond de roulement de 35000€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0